

REGLEMENT

RAID : ANGERS MAINE AVENTURE 2017

Article 1 : Organisation

- 1.1 Le Raid : Angers Maine Aventure est organisé par la Direction des Sports et Loisirs.
- 1.2 **Des épreuves pourront être modifiées ou supprimées à tout moment par l'organisation.**
- 1.3.1 Les équipes sont composées de 4 personnes, dont éventuellement un adulte (+18 ans) maximum. Tout participant doit être âgé de 14 ans.
 - Soit 3 jeunes de 14 -17 ans (2000-2002) + 1 adulte
 - Soit 4 jeunes de 14 -17 ans (2000-2002)

Article 2 : Les épreuves

- 2.1 Dates : Epreuves : le Mercredi 19 et le jeudi 20 Avril 2017. Le mercredi 19, rendez-vous à 8h devant la Pyramide du Centre Nautique du Lac de Maine et le jeudi 20, rendez-vous à 8h devant la pyramide du Centre Nautique du Lac de Maine.
- 2.2 Le parcours s'effectue sur le parc de loisirs du Lac de Maine et ses alentours. Un plan sera remis aux participants lors de la réunion préliminaire prévue 15 minutes avant le départ.
- 2.3 Contrôle de passage :

Pour la deuxième journée, chaque équipe sera munie d'un carnet de route qui devra être visé sur chaque épreuve.

Le parcours comprend des épreuves obligatoires. Elles seront réalisées en équipe ou en binôme.
- 2.4 Résultats du Raid

Le classement est déterminé en fonction des points obtenus dans chaque épreuve par les 4 concurrents, peuvent s'y ajouter d'éventuelles pénalités.

Article 3 : Sécurité

LES EPREUVES SE FERONT DANS LE CADRE DE LA LEGISLATION EN VIGUEUR. TOUT MANQUEMENT D'UN PARTICIPANT À UNE EPREUVE SERA SANCTIONNE. LES ORGANISATEURS ONT PREVU DE REPARTIR DES CONTROLEURS SUR L'ENSEMBLE DU PARCOURS AINSI QUE DES POSTES DE SECOURS AFIN D'ASSURER LA SECURITE DES PARTICIPANTS.

Cependant, il est obligatoire de savoir nager pour participer au Raid : Angers Maine Aventure

- Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant la capacité à parcourir 25 m à la nage et être capable de s'immerger.
- Pour les majeurs, l'émargement atteste de sa capacité à parcourir 25 m à la nage et être capable de s'immerger.

L'organisation peut arrêter les équipes qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans des conditions normales de sécurité (retard, conditions météo, fatigue excessive...).

Article 4 : Responsabilité

- 4.1** Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, il est juge de l'opportunité de prendre le départ de l'épreuve ou de la poursuivre.
- 4.2** *L'organisation n'est pas responsable du comportement des participants enfreignant la législation sur terre. Les participants ne sont pas prioritaires, et chacun doit respecter le code de la route.*

Toute inscription oblige chaque concurrent, ou ses parents s'il est mineur, à posséder une assurance en Responsabilité Civile et Individuelle (assurance habitation...).

L'organisateur a néanmoins souscrit une assurance collective en responsabilité civile, afin de compléter celle des concurrents pour le Raid.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que tous les concurrents doivent être conscients et responsables de leurs actes, qui pourraient leur porter préjudice ou envers autrui.

Article 5 : Equipement

- 5.1 L'organisateur et ses partenaires fournissent le matériel nécessaire. Ils seront vigilants à son utilisation conforme, dans les règles de sécurité aux diverses épreuves.**
- 5.2** Chaque participant devra chaque jour s'équiper :
- du carnet de route fourni par l'organisation
 - d'un pique - nique et d'une alimentation d'appoint (céréales, eau, goûter...)
 - d'un nécessaire vestimentaire (casquette, vêtement de pluie...)
 - d'un K-Way + chaussures fermées pour le Kayak.
 - d'une tenue sportive (baskets et survêtement ou short)
 - de vêtements de rechange (possibilité de prendre une douche à la fin des épreuves)

Article 6 : Droits d'engagement

- 6.1** L'organisation a limité le nombre d'équipe à 20. (80 participants)
- 6.2** L'inscription se fait par équipe composée impérativement de 4 personnes et pour les 2 jours.
- 6.3** L'inscription se fait auprès du Service Animation Sportive (A la pyramide du centre nautique du Lac de Maine) ou des médiateurs, une fois le dossier complet.

* Date limite de dépôt : Le Vendredi 7 Avril 2017

* Droits par participant : Tarif : 8,20 €par équipe

- 6.4** Les participants sont responsables de leurs équipements personnels et ceux confiés par l'organisation en cas de perte ou de vol.
- 6.5** Il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation d'inscription après le 7 Avril 2017.
- 6.6** L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de manque de participants et remboursera les inscrits.
- 6.7** Les participants s'engagent à accepter, sans condition, les prises de vues et de son, ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif.
- 6.8** Le comité de course se réserve le droit de disqualifier toute équipe qui ne respecterait pas ce règlement et l'éthique du Raid : Angers Maine Aventure.
- 6.9** Le comité d'organisation se réserve le droit de disqualifier toute équipe ne respectant pas les consignes d'un organisateur, ne respectant pas les propriétés privées et l'environnement.